

Pays-Bas: Point de situation 18 mai d'après CAA/SER

Résumé :

Au 14 mai 43.481 (+270) personnes ont été testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de 5.590 (+28).

Avance du paiement des aides PAC et levée de certaines restrictions pour les prairies en zone Natura 2000.

Le fabricant d'aliments pour bétail Duynie recycle les surplus de pommes de terre.

L'application « Too good to go » est désormais ouverte aux agriculteurs.

Publication du règlement permettant la mise en œuvre des mesures d'arrêt temporaires des activités de pêche.

- **Contexte général**

Au 14 mai, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) recensait **43.481(+270)** personnes testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de **5.590 (+28)**. Au total, **11.457** patients ont été ou sont hospitalisés.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

- **Circulation des marchandises (import / export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Pour mémoire, l'ensemble des mesures sont présentées sur le site de l'ambassade de France au Pays-Bas :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-de-soutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais>

- **Points spécifiques secteurs agricoles et pêche**

➤ **Avance du paiement des aides et levée de certaines restrictions pour les prairies en zone Natura 2000**

Le régime de mise en œuvre des paiements directs de la politique agricole commune (PAC) a été modifié par publication au Journal officiel le 13 mai 2020. En raison des problèmes de liquidités attendus des agriculteurs à cause de la crise COVID, une avance sur le paiement des soutiens directs est mise en place. Elle sera versée à partir du 1er juillet.

Une partie de la modification du règlement d'application concerne également la possibilité de lever l'interdiction de labour et de rotation des cultures dans les zones Natura 2000 dans des situations exceptionnelles.

En consultation avec les provinces et la Commission européenne, la désignation des prairies permanentes vulnérables est désormais plus souple pour répondre aux besoins des provinces, des agriculteurs et des organisations de protection de la nature. A titre de compensation, le même nombre d'hectares de prairies permanentes en dehors de Natura 2000 doit être désigné comme écologiquement sensible, avec une interdiction correspondante de labour et de vente.

➤ **Le fabricant d'aliments pour bétail Duynie recycle les surplus de pommes de terre**

Duynie a mis au point un nouvel aliment destiné à l'alimentation des porcs, à base de purée de pommes de terre. Cela permet d'écouler les stocks de la compagnie Aviko, fabricant de frites, qui peine à écouler ses stocks. Aviko et Duynie appartiennent toutes les deux au groupe néerlandais Royal Cosun.

➤ **L'application « Too good to go » est désormais ouverte aux agriculteurs**

Pour aider à lutter contre le gaspillage alimentaire, l'application « Too good to go », qui permettait aux restaurants et boulangeries de mettre à disposition leurs invendus à des consommateurs, est désormais ouverte aux agriculteurs.

➤ **Publication du règlement permettant la mise en œuvre des mesures d'arrêt temporaires des activités de pêche**

Le 14 mai, le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments a publié au [Journal officiel](#) le règlement permettant la mise en œuvre des mesures d'arrêts temporaires. À partir du vendredi 15 mai, il sera possible de demander une subvention pour l'arrêt temporaire des activités de pêche.